

MAIRIE D'AUBIGNY.AU.BAC
Place du Général de Gaulle
59265 AUBIGNY.AU.BAC
TEL : 03.27.80.91.40

ARRÊTE MUNICIPAL N°2006/09/62

IMPLANTATION D'UN PANNEAU "STOP".

Le Maire de la Commune d'AUBIGNY.AU.BAC,
Vu le Code de la route notamment ses articles R 411-8, R 411-25 et R 411-26,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles
L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Attendu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Un panneau "STOP" sera placé sur la voie communale Rue Joliot Curie
sortie rue Paul Delamette.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à l'Adjudant Chef, Commandant la Brigade de
Gendarmerie d'ARLEUX.

FAIT A AUBIGNY.AU.BAC le dix neuf septembre deux mille six.

Le Maire



C. CARPENTIER

